

Bêtes de somme

Toute marchandise déplacée par animal doit être emballée en fonction du poids que l'animal en question peut porter en toute sécurité et sans cruauté. Il existe de nombreuses variantes possibles en ce qui concerne les animaux locaux disponibles selon la géographie, le climat, l'économie locale et diverses autres conditions locales.

Un guide général des limites de travail des différentes bêtes de somme pourrait ressembler à ceci :

Animal	Capacité de charge	Rythme de travail quotidien	Région
Éléphant	500 kg	5-8 heures/marche de 24 km	Asie
Âne	50 kg	Montagne, 8 heures	Moyen-Orient, Afrique, Asie du Sud, Amérique latine et Caraïbes
Mule	50 kg	Montagne, 8 heures	Moyen-Orient, Afrique, Asie du Sud, Amérique latine et Caraïbes
Lama	50-80 kg	8-10 heures/marche de 30 km	Amérique du Sud
Cheval	60 kg	6 heures	Asie, Europe orientale, Moyen-Orient et Afrique du Nord
Bœuf	150-250 kg	8 à 10 heures	Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud
Chameau	150-250 kg	Marche de 50 km	Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud
Yak	70 kg		Asie du Sud

Estimation des bêtes de somme leur rythme de travail - Manuel des transports et de la logistique du PAM

Il est vivement conseillé de s'adresser à un expert local lors de l'élaboration d'un plan de livraison par animal. En général, l'utilisation de bêtes de somme est négociée et fait l'objet d'un contrat directement avec les propriétaires ou les personnes chargées des animaux qui seront responsables du transport. Il s'agit notamment des personnes suivantes :

- Anciens du village.
- Autorités locales.
- Comités de propriétaires d'animaux.
- ONG locales.

Les documents de transport varient, mais une variante de la méthode standard peut être utilisée, éventuellement modifiée comme suit :

- Émettre une lettre de transport pour chaque groupe.
- Diviser les animaux en groupes sous l'autorité d'un superviseur.
- Dresser la liste des propriétaires d'animaux et du nombre d'animaux fournis par chaque personne.
- Attribuer une quantité d'envoi à chaque groupe, pour la responsabilité.

Tous les contrats de transport par bêtes de somme doivent toujours être soumis à la procédure de passation de marchés standard établie par chacun des organismes et être conformes aux procédures de passation de marchés de chaque organisme.